



Ligue Rhône-Alpes de Vol Libre

CONVENTION FORMATION JEUNES 2014

Entre

La LIGUE RHONE-ALPES DE VOL LIBRE, représentée par son responsable de la commission jeunes,
Bertrand LOMPRET-BRYCK

Le président de club:

Le demandeur (ou son représentant légal, si mineur) :

Il est exposé dans le cadre de cette convention que la ligue Rhône-Alpes de vol libre s'organise dans l'aide à la formation des jeunes de moins de 21 ans Rhônalpins dans la pratique du vol libre en relation avec leur club d'adhésion.

Cette aide est attribuée pour l'année 2014 **pour un stage de formation à :**

Nom prénom :

Né(e) le :

N° licence FFVL

la structure formatrice :

Représentée par:

La structure formatrice (EFVL ou CEVL) s'engage à respecter le cadre de pratique des jeunes et des jeunes mineurs édicté par la fédération française de vol libre.

Après acceptation , le club recevra une aide de 200€ au bénéfice du demandeur , pour un stage de 5 jours minimum .

Signature:

Bertrand Lomporet-Bryck

Président du club

**Demandeur
ou représentant légal**

Responsable de la commission jeunes LRAVL